



Rapport numéro 6

de l'Observatoire national du suicide

L'ONS est l'Observatoire National du Suicide.

L'ONS a écrit un rapport.

Ce rapport parle du suicide en France.

Le suicide c'est quand une personne décide de se tuer.

Le rapport dit pourquoi les personnes se suicident.

Il propose des solutions pour éviter cela.

Sommaire

Qui sont les personnes qui ont plus de risques de se suicider ?...3

Quelques chiffres3

Le suicide chez les personnes âgées3

Les hospitalisations après des gestes dangereux.....4

Le nombre d'hospitalisations4

Qui est le plus souvent hospitalisé ?4

L'Aide Active à Mourir5

Les fiches de l'ONS6



Qui sont les personnes qui ont plus de risques de se suicider ?

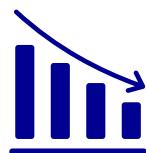
Quelques chiffres

Certaines personnes ont plus de risque de se suicider.

Le nombre de suicides a baissé entre 1980 et 2018.

Mais ce nombre augmente depuis 2018.

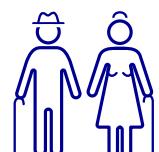
Les hommes se suicident plus que les femmes.



Le suicide chez les personnes âgées

Les études ont montré que :

- les personnes âgées se suicident plus que les jeunes.
- les hommes de plus de 85 ans se suicident plus que les femmes du même âge.



Les hospitalisations après des gestes dangereux

Le nombre d'hospitalisations

Certaines personnes se font du mal à elles-mêmes.

Par exemple :

- elles essaient de se suicider
- elles se coupent la peau
- elles se brûlent
- elles avalent des médicaments

Ces gestes s'appellent des **Gestes Auto-Infligés ou GAI**.

77 601 personnes âgées de plus de 10 ans ont fait des GAI en 2023.

Ces personnes ont été hospitalisées après leur tentative de suicide.

Le nombre de personnes qui font des GAI ne change pas depuis 2022.



Qui est le plus souvent hospitalisé ?

- Il y a peu de suicides chez les jeunes.
Mais le suicide reste la 2 ième cause de mort chez les jeunes.
Les jeunes femmes de moins de 25 ans font plus de GAI



que les jeunes hommes.

Leur nombre a beaucoup augmenté depuis 2021.

- Les femmes et les hommes qui ont entre 30 et 69 ans vont moins à l'hôpital pour ces tentatives de suicides.

Leur nombre baisse.

L'Aide Active à Mourir

L'Aide Active à Mourir est aussi appelée AAM.

L'AAM c'est demander à un médecin d'aider une personne à mourir.

La population et les politiques discutent de l'AAM depuis des années.

L'AAM est autorisée dans certains pays.

L'Observatoire National du Suicide est un organisme public.

On l'appelle aussi l'ONS.

L'ONS ne donne pas son avis sur l'AAM.

Mais l'ONS explique comment cela se passe dans d'autres pays.

Par exemple, les personnes avec un handicap psychique ont le droit de demander à mourir.

Mais ces personnes ont du mal à penser et décider.

Peut-on accepter leur demande à mourir ?

Il faut vérifier que la personne peut vraiment décider seule.



Dans ces pays :

- les personnes qui veulent se suicider ne demandent pas l'AAM.
- toutes les demandes d'AAM ne sont pas acceptées.
Parfois, demander à mourir permet de parler de sa souffrance.
Cela aide certaines personnes à aller un peu mieux.
Cela peut éviter un suicide.



Les fiches de l'ONS



L'ONS a écrit 11 fiches.

Les fiches montrent que le suicide est un sujet compliqué.

Les fiches donnent des chiffres et des informations.

Elles parlent :

- **de la prévention du suicide.**

Faire de la prévention veut dire expliquer les risques et aider les personnes avant qu'il soit trop tard.



- **de postvention**

La postvention c'est aider les proches après un suicide.

Les proches sont par exemple la famille, les amis, les collègues



de la personne morte.

Les proches peuvent avoir besoin d'aide pendant plusieurs mois.

- **des actions du gouvernement et des associations.**

Les actions aident les personnes

pour éviter les suicides.

Vous pouvez appeler le 3114 si vous pensez
que quelqu'un a besoin d'aide



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous
avec la méthode du **Facile à Lire et à Comprendre**.
On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité (site capacite.net)
pour la relecture et la validation du document.

